



PAR COURRIEL

Le 1er mars 2022

N/Réf. : 22544

Objet : Demande d'accès à des documents – *Décision*

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 17 février 2022 visant à obtenir copie du plan d'action pour la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes, comme annoncé par le ministre Jean Boulet le 7 décembre 2021.

À cet égard, nous vous invitons à consulter la copie du plan d'action disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante:
<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/immigration/publications/pl-an-action-reconnaissance-competences>

Veuillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante :
www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/

Nous vous prions d'agréer, , nos salutations distinguées.

Originale signée par:

M^{me} Tabita Nicolaica
Responsable de l'accès aux
documents et de la protection
des renseignements personnels

p. j.